

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. ALLAERT - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

OBJET DU RAPPORT - Parc de l'ancien hôpital militaire - Dénomination « parc Hyacinthe Vincent » - Travaux d'aménagement - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre

Madame Durnerin, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 9 novembre 2009, le Conseil Municipal a adopté la convention à conclure entre la Ville et la Société Nationale Immobilière pour la rétrocession d'un espace boisé de 2,3 ha constitutif de l'ancien parc de l'hôpital militaire. Cet espace vient ainsi rejoindre la liste des espaces verts publics majeurs de Dijon.

Dans la mesure où il fait partie de l'éco-quartier hyacinthe Vincent, il est proposé de le dénommer

Parc Hyacinthe Vincent

Par ailleurs, dans la perspective de son ouverture au public, des travaux d'aménagement sont nécessaires.

Il est proposé que la maîtrise d'œuvre des travaux soit réalisée par les services techniques municipaux, sur la base de l'étude de conception confiée par la Société Nationale Immobilière au paysagiste Vincent Mayot avant la rétrocession. Le programme, pour ce nouveau parc, serait ainsi de le clôturer sur sa limite ouest uniquement et de le laisser ouvert sur le quartier, de réaliser un réseau d'éclairage et des allées sablées, d'installer du mobilier de repos, des équipements de jeux et des panneaux de communication sur l'entretien du parc.

Le mur de clôture, la grille et deux portails donnant sur la rue Bouteillier seront conservés et remis en état.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 400 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de dénommer « parc Hyacinthe Vincent», le parc de l'ancien hôpital militaire ;
- 2 - adopter le programme des travaux d'aménagement de ce parc dans les conditions proposées ;
- 3 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 400 000 € TTC ;
- 4 - décider de confier sa maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux ;
- 5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ